

AVIS PUBLIC



DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables par le soussigné, trésorier de la susdite Ville :

QUE le rôle général de perception des taxes pour l'année 2020 a été complété et déposé au bureau du soussigné, situé à l'hôtel de ville, 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, Québec, J6E 4P3, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais requis par la loi et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au *Règlement 2157-2019 pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 27 janvier 2020.

Yannick ROY, CPA
Trésorier – Directeur du Service des finances